

## DEC212357DR13

## Décision portant nomination de Mme Laure LICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée IBMM LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5247 intitulée IBMM et nommant M. Pascal DUMY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5247<sup>1</sup> en date du 02/06 / 2021 ;

Considérant que Mme Laure LICHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Montpellier du 24 au 15 décembre 2017.

## **DECIDE:**

Article 1er: Mme Laure LICHON., Technicienne, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 5247 intitulée IBMM, à compter du 02/06/2021.

Mme Laure LICHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Laure LICHON est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier., le 05/07/2021

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)